

le mouflon de Californie. Ces espèces, qu'on rencontrait autrefois dans tout le centre méridional de la Colombie-Britannique se réduisent à présent à des troupeaux isolés—le groupe Chilcotin-Riske, le groupe Ashnola, le groupe du lac Vaseaux dans l'Okanagan et quelques autres qui se trouvent dans la même grande région et qui totalise environ 1,200 animaux.

Le bison des bois vient naturellement à l'esprit quand on parle d'espèces en voie de disparition. Il y a aussi le petit renard du Nord. Commun autrefois dans les grandes plaines centrales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, on ne le trouve plus maintenant que dans le Sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. Il y a ensuite le loup de l'île de Vancouver, le cougouar du Nord des Rocheuses, le cougouar de l'Est, l'ours bleu ou l'ours des glaciers et un certain nombre de groupes d'ours bruns qui risquent de disparaître si nous ne nous occupons pas soigneusement de notre faune.

Il y a le grizzly des terres arides, le grizzly Lillooet et le grand grizzly des plaines. Voilà une autre espèce qui est, dit-on, menacée. Le furet à pieds noirs est un autre exemple. Déjà, cette espèce intéressante était fort nombreuse dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan et on l'associait généralement aux colonies de chiens de prairie ou cynomys. Le furet qui chassait le cynomys a été réduit en nombre par suite des campagnes d'empoisonnement menées contre les cynomys qui nuisaient à l'élevage et à la culture. On observe aujourd'hui très peu de furets aux pieds noirs mais il se peut que l'animal soit plus commun aux États-Unis qu'au Canada. En pareil cas, une réadaptation serait possible.

● (5.40 p.m.)

La martre des pins de Terre-Neuve est une autre espèce menacée, tout comme le cynomys à queue noire. Et il faut malheureusement ajouter à cette liste les espèces qui ont disparu de la scène canadienne. Ce sont le caribou des îles de la Reine Charlotte, le grand loup des plaines et celui de Terre-Neuve. Il y a aussi plusieurs espèces propres au Canada menacées d'extinction si l'on n'y prend garde.

J'ai mentionné tantôt la question des juridictions fédérale et provinciale et je voudrais y revenir. Celle du gouvernement fédéral dans la gestion de la faune terrestre, oiseaux et mammifères, se limite actuellement aux oiseaux migrateurs, tels que définis dans la Convention canado-américaine de 1916 sur les oiseaux migrateurs, et à toutes les espèces de faune se trouvant dans les parcs nationaux. La responsabilité de toutes les autres espèces de faune incombe aux gouvernements provinciaux ou aux administrations territoriales. Ces espèces comprennent le gibier à plume des hautes terres, tels que les tétras et les faisans, tous les animaux à fourrure, et le gros gibier, tels que le cerf, l'élan et le caribou.

Le contrôle des oiseaux migrateurs s'exerce sous l'égide des gouvernements fédéral et provinciaux qui coopèrent étroitement. Il est surtout assuré par la tenue à la mi-juillet de chaque année d'une conférence fédérale-provinciale sur la faune. Tous les règlements sur les prochaines saisons de chasse font l'objet d'une étude à cette réunion des principaux garde-chasse provinciaux et territoriaux

ainsi que des représentants du Service canadien de la faune. L'application des règlements subséquents se fait aussi en collaboration et tous les préposés provinciaux à la conservation sont également désignés d'office en vertu de la loi sur la Convention concernant les oiseaux-migrateurs. Outre l'importante conférence fédérale-provinciale, on a formé des sous-comités provinciaux pour étudier l'aspect technique et non politique de la question et pour renseigner les fonctionnaires supérieurs des gouvernements fédéral et provinciaux.

Je m'arrêterai à ce stade-ci du débat, monsieur l'Orateur. Cette motion me paraît valable et je ne m'opposerais certes pas à ce qu'on charge un comité d'étudier la question. Les délibérations de ce comité instruiront, j'en suis sûr, non seulement les députés, mais les Canadiens en général sur les pratiques humanitaires à employer envers les animaux et sur nos initiatives en vue de la conservation de la faune.

M. D. W. Groos (Victoria): Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que la motion serait mise à l'étude dès aujourd'hui; je suis donc pris au dépourvu. Je tiens à dire tout d'abord que le député de Vancouver-Est (M. Winch) et moi-même avons souvent les mêmes intérêts. Le sujet à l'étude en est un exemple. Je lui donne mon plein appui au sujet de cette motion, dont une partie porte sur un sujet cher au cœur d'un certain nombre de députés, notamment la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). J'aurais voulu être présent et lui donner mon appui quand la Chambre a été saisie de sa motion. Pour compenser, je suis heureux de souscrire à la motion du député de Vancouver-Est.

J'ai relu les discours, surtout ceux qui ont été prononcés quand on a présenté la motion, le 26 octobre. Une chose m'a étonné et je voudrais apporter une correction: tous ceux qui ont pris la parole semblent avoir oublié un organisme que je trouve précieux, le Conseil pour les animaux de laboratoire dont le siège est à Vancouver.

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que la motion comporte cinq parties: a), b), c), d) et e). Je me bornerai à commenter la première partie de la motion qui a trait à «l'utilisation d'animaux dans les recherches médicales, les soins qu'on leur donne et les traitements qu'on leur fait subir, les modalités applicables à la délivrance de permis du gouvernement concernant les endroits où sont gardés les animaux destinés à la recherche en laboratoire ou à la recherche médicale et celles qui s'appliquent à l'inspection et à la surveillance de ces endroits». Nous faisons face ici au conflit tout à fait naturel qui surgit dans nos esprits à tous: le conflit entre les exigences de la recherche légitime au moyen d'expériences exigeant des animaux, et le souci très naturel que nous nous faisons du bien-être des animaux, c'est-à-dire la nécessité de poursuivre ces recherches aussi humainement que possible en évitant toute douleur inutile à ces animaux qui, dans certains cas, donnent leur vie pour que la nôtre soit meilleure.

A seule fin d'insister là-dessus, monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord consigner au compte rendu une remarque de sir Graham Wilson, ex-directeur du laboratoire d'hygiène publique de Grande-Bretagne, dans son témoignage devant un comité de la Chambre des repré-